Version du 30/01/2017

Grand Régional Endurance Pays de la Loire

Règlement 2017

Le Grand Régional est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres. Il se dispute par Ecuries. Simple, facile à médiatiser, il permet au CRE de valoriser certains concours de la région, les propriétaires, les sponsors-partenaires des Ecuries et le partenaire privilégié du Grand Régional.

1 – Le Grand Régional Amateur 2017

Le Grand Régional Amateur 2016 se court sur 4 étapes et sur les épreuves Amateur 1 GP, Amateur 1 et Amateur 2. Chaque épreuve se verra attribuer un coefficient de 1.5 au classement permanent fédéral.

2 - Définition d'une Ecurie

Une Ecurie est une personne physique ou morale, composée obligatoirement de 2 cavaliers sur autant de chevaux que souhaité.

Seuls les cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition **AMATEUR ou PRO délivrée en Pays de la Loire** peuvent se constituer en Ecurie en vue de participer aux épreuves du Grand Régional.

Au moins l'un des 2 cavaliers composant une Écurie doit être titulaire d'une licence Amateur.

Les cavaliers courent pour une seule Ecurie par saison.

Une Ecurie peut porter un ou deux noms commerciaux comme nom principal. Après inscription, une Ecurie conserve son nom principal au cours de la saison.

3 - Inscription d'une Ecurie dans le Grand Régional Amateur Pays de la Loire 2017

A. Conditions d'inscription d'une écurie

L'inscription de l'écurie se fait auprès du CRE avec la « fiche d'inscription » dûment remplie et signée. Cette fiche est disponible sur les sites du CRE et du Grand Régional, dans les flyers, ainsi que sur demande auprès du CRE.

Le montant de l'inscription pour la saison est de 20€ par écurie. Les droits d'engagements dans chaque concours restent à la charge des cavaliers.

L'Ecurie doit fournir un RIB par écurie pour percevoir les gains éventuels au classement final.

B. L'inscription d'une Ecurie est possible tout au long de la saison. Pour qu'une étape soit prise en compte, l'écurie doit être inscrite avant la clôture des engagements de cette étape.

C. L'Ecurie doit fournir au CRE la preuve que chaque marque partenaire autorise l'utilisation de son nom par l'Ecurie en question et par le CRE lors de ses opérations de promotion / communication du Grand Régional. Elle pourra fournir au CRE un document présentant l'activité de ce partenaire, ainsi que son logo par mail.

4 - Engagement d'une Ecurie dans une étape du Grand Régional 2017

A. Chaque Ecurie doit s'assurer que ses cavaliers sont bien engagés dans les concours étapes du Grand Régional

B. Les changements de chevaux sont libres.

C. La participation en Ecurie au Grand Régional ne modifie en rien la procédure d'engagement figurant à l'avant programme du concours.

CRE - Domaine de l'Isle Briand - La Ferme- 49 220 Le Lion d'Angers
Tel : 02 41 32 84 58
www.crepdll.fr – www.grandregionalpdl.fr
e-mail : secretariat@crepdll.fr – communication@crepdll.fr

Grand Régional Endurance Pays de la Loire

Règlement 2017

5 - Gestion des résultats et attribution des points

A. Répartition des Prix distribués par le CRE aux écuries classées

A chaque étape, le CRE distribuera des lots aux 3 premières écuries Grand Régional Endurance de l'étape.

Sur le podium final, le CRE distribuera les dotations ci-dessous, qui seront accompagnées de lots offerts par le partenaire du Grand Régional Endurance 2017.

Classement final	1er	2ème	3ème
	350,00 €	250,00 €	150,00 €

Les cavaliers ne se présentant pas aux remises des prix ne pourront prétendre à leur dotation.

B. Répartition des points

A chaque étape, des points sont attribués aux cavaliers GR d'après leur classement dans l'épreuve, selon le tableau ci-dessous :

AMATEUR 2		AMATEUR 1		AMATEUR 1GP			
				Licence AMATEUR		Licence PRO	
1er	20pts	1er	30pts	1er	40pts	1er	30pts
2ème	18pts	2ème	27pts	2ème	36pts	2ème	27pts
3ème	16pts	3ème	24pts	3ème	32pts	3ème	24pts
4ème	14pts	4ème	21pts	4ème	28pts	4ème	21pts
5ème	12pts	5ème	18pts	5ème	24pts	5ème	18pts
6ème	10pts	6ème	15pts	6ème	20pts	6ème	15pts
7ème	8pts	7ème	12pts	7ème	16pts	7ème	12pts
8ème	6pts	8ème	9pts	8ème	12pts	8ème	9pts
9ème et plus	5 pts	9ème et plus	5 pts	9ème et plus	5 pts	9ème et +	5 pts
Eliminé ou Abandon	1 pt	Eliminé ou Abandon	1 pt	Eliminé ou Abandon	1 pt	Eliminé ou Abandon	1 pt
Non partant	0 pt	Non partant	0 pt	Non partant	0 pt	Non partant	0 pt

Les points sont ensuite attribués à chaque Ecurie de la façon suivante :

► C'est l'équipier qui bénéficie du plus grand nombre de points qui génère les points de base pour l'Ecurie ;

► Si le 2ème coéquipier termine une épreuve sur l'étape, il rapporte 5 points à l'Ecurie ; s'il ne termine aucune épreuve, il ne rapporte aucun point ;

► Si aucun coéquipier ne termine d'épreuve mais que 1 cavalier au moins a pris le départ sur 1 épreuve Grand Régional de l'étape, l'équipe reçoit 1 point de participation pour l'étape.

En cas d'ex æquo aux 3 premières places de chaque étape, la "surprime" sera attribuée aux écuries de la façon suivante :

► En priorité à l'écurie ayant couru l'étape en cours avec deux équipiers ;
► En cas de nouvel ex aequo, la dotation prévue sera attribuée au cumul du niveau le plus élevé ;
► En cas de nouvel ex aequo, la dotation prévue sera divisée par le nombre d'ex aequo.

Les résultats par étape sont gérés par le CRE. Ils sont publiés sur le site Internet du Grand Régional dans les 72h suivant la fin de l'étape Grand Régional, et les cavaliers disposent ensuite de 7 jours pour effectuer une réclamation par mail auprès du CRE. Au-delà de ce délai, les points attribués aux écuries pour l'étape ne pourront plus être modifiés.

En cas de disqualification du cavalier ou du cheval, les points gagnés par l'Ecurie ne sont pas attribués et les gains perçus seront restitués.

C. Classement final

Pour prétendre figurer au classement général, une Ecurie devra avoir participé à au moins 3 étapes et ses équipiers doivent avoir participé au moins à 3 étapes chacun (sauf justificatif médical du cavalier en cours de saison).

Le classement final est le cumul des points acquis lors des 4 étapes. **En cas d'ex-æquo aux 3 premières places de ce classement général, les écuries seront départagées d'après le nombre décroissant de participations des coéquipiers sur le circuit Grand Régional Endurance 2017 : le classement des ex-æquo se fera alors du plus grand nombre de participations au plus faible. .** En cas de nouvel ex aequo, la "surprime" prévue sera divisée par le nombre d'ex aequo, sans toutefois être inférieure à 50% de la "surprime" correspondante. Les gains sont versés sur le compte bancaire du RIB fourni lors de l'inscription.

La remise des Prix finale (Lots "Partenaire" + dotation) aura lieu lors de l'Assemblée Générale du CRE. **Attention :** Les cavaliers ne se présentant pas à cette remise des prix ne pourront prétendre à leur surprime. Ainsi, 100% de la surprime sera attribuée en présence des deux cavaliers ; si un seul cavalier est présent, l'écurie recevra 50% de la surprime ; si aucun cavalier ne représente l'écurie, la surprime ne sera pas distribuée.

6 - Règlement et droit à l'image

A. Pour la promotion du circuit Grand Régional, le fait de déclarer son inscription au titre d'Ecurie autorise expressément le CRE à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers de ladite Ecurie, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site Internet en ligne. Cette autorisation est accordée définitivement à compter des inscriptions auprès du CRE

B. L'inscription d'une Ecurie dans le Grand Régional vaut acceptation du présent règlement.

7 – Calendrier du Grand Régional Endurance Pays de la Loire 2017

GRAND REGIONAL ENDURANCE 2017				
Etape 1	Mézangers	53	9 Avril	201753017
Etape 2	Guémené Penfao "Raid de la vallée du Don"	44	25 Juin	201744046
Etape 3	Freigné Endurance des éoliennes	49	30 Juillet	201749050
Etape 4	Mouliherne	49	24 Septembre	201749051

Version du 30/01/2017

Grand Régional Endurance Pays de la Loire

Règlement 2017

Fiche d'inscription

Nom de l'écurie : _____

Participera au Grand Régional 2017 des Pays de la Loire dans la catégorie suivante :

CSO	CCE	HUNTER	DRESSAGE	ENDURANCE
Amateur Elite ☐	Ligue 1 ☐	Amateur 1 ☐	Amateur ☐	Amateur ☐
Amateur 1 ☐	Ligue 2 ☐	Amateur 3 ☐		
Amateur 2 ☐	(Am 2 et Am 3)			

Informations sur les cavaliers de l'écurie : (*Attention : le mail est obligatoire.* *Le numéro de téléphone est recommandé pour pouvoir vous joindre aisément.)*

1er cavalier : Nom : _____ Prénom : _____
N° de Licence FFE : _____ Type de licence : Pro / Amateur
Téléphone : _____
Mail (obligatoire) : _____

2ème cavalier : Nom : _____ Prénom : _____
N° de Licence FFE : _____ Type de licence : Pro / Amateur
Téléphone : _____
Mail (obligatoire) : _____

L'inscription de l'Ecurie vaut acceptation du Règlement Grand Régional CSO(1) / CCE(1) / Hunter (1) / Dressage(1) / Endurance(1) des Pays de la Loire 2017.

Fiche à retourner accompagnée :

- d'un chèque de 20€ pour les droits d'inscription
- de la fiche de renseignements cavaliers et chevaux
- d'un RIB pour le versement des éventuels gains
- d'une attestation de partenariat et d'une présentation de votre partenaire lorsque vous en avez un.

Fait à _____ Le _____

Signature
Cavalier 1

Signature
Cavalier 2

(1) Rayer les mentions inutiles

CRE - Domaine de l'Isle Briand - La Ferme- 49 220 Le Lion d'Angers
Tel : 02 41 32 84 58
www.crepdll.fr – www.grandregionalpdl.fr
e-mail : secretariat@crepdll.fr – communication@crepdll.fr

Version du 30/01/2017

Grand Régional Endurance Pays de la Loire

Règlement 2017

Fiche de renseignements Speaker

■ Nom de l'Ecurie :

‣ Catégorie dans laquelle l'écurie concoure (cocher la case correspondante) :

- **CSO** : **AM Elite** ☐ **AM 1** ☐ **AM 2** ☐
- **CCE :** **Ligue 1** ☐ **Ligue 2** ☐
- **Hunter :** **AM 1** ☐ **AM 3** ☐
- **Dressage :** **AM** ☐
- **Endurance :** **AM** ☐

■ Cavalier 1. Nom - Prénom :

‣ **Vos classements, votre structure d'accueil, votre entraineur :**

‣ **Votre cheval : Nom, origines, palmarès, etc**.

Propriétaire : Adresse e-mail du propriétaire :

■ Cavalier 2. Nom - Prénom :

‣ **Vos classements, votre structure d'accueil, votre entraineur :**

‣ **Votre cheval : Nom, origines, palmarès, etc**.

Propriétaire : Adresse e-mail du propriétaire :

■ Votre ou vos partenaires (Vous pouvez préciser les informations sur papier libre) :

Nom du partenaire :
Activité :

Lieu d'implantation :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :

*Pensez à ajouter le justificatif (ou attestation) de partenariat avec l'écurie, stipulant que « **le partenaire autorise l'utilisation de son nom, logo et image par l'Ecurie en question et par le CRE lors de ses opérations de promotion / communication du Grand Régional.** »).*
Vous pouvez compléter cette fiche de tous documents destinés à l'animateur/speaker du concours précisant les activités de votre (vos) partenaire(s) et en accord avec ce (ces) dernier(s).

CRE - Domaine de l'Isle Briand - La Ferme- 49 220 Le Lion d'Angers
Tel : 02 41 32 84 58
www.crepdll.fr – www.grandregionalpdl.fr
e-mail : secretariat@crepdll.fr – communication@crepdll.fr